



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

HAÏTI

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par Haïti est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur Haïti.

Table des Matières

INTRODUCTION	3
1 CADRE MACROECONOMIQUE D'HAÏTI	4
1.1 Evolution du produit intérieur brut	4
1.2 Le Commerce extérieur haïtien	4
1.3 Investissement direct étrangers en Haïti	4
1.4 Situation des finances publiques	4
2 LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LES POLITIQUES SECTORIELLES	5
2.1 Les priorités gouvernementales	5
2.1.1 Education	5
2.1.2 Emploi	5
2.1.3 Energie	6
2.1.4 Environnement	6
2.2 Les Politiques sectorielles.....	6
2.2.1 Agriculture.....	6
2.2.2 Industrie	7
2.2.2.1 Infrastructures économiques.....	7
2.2.2.1.1 Parc industriel de Caracol	7
2.2.2.1.2 Zones franches	7
2.2.2.1.2.1 AGRITRANS	7
2.2.2.1.2.2 SIDSA.....	8
2.2.2.1.2.3 WEST INDIES INDUSTRIAL MILLS	8
2.2.2.1.2.4 La Compagnie de développement industrielle S.A (CODEVI).....	8
2.2.2.1.3 Microparcs industriels	8
2.2.3 Tourisme	8
2.2.4 Logements et habitats	9
3 LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE D'HAÏTI	10
3.1 Alignement de la structure tarifaire d'Haïti sur le tarif extérieur commun de la CARICOM.....	10
3.2 Appui au développement des entreprises	11
3.2.1 Création du Bureau haïtien de normalisation (BHN).....	11
3.2.2 Création du Centre de développement des entreprises et de l'entrepreneuriat (CDEE).....	11
3.3 Infrastructures commerciales	12
3.3.1 Construction du Port LAFITEAU	12
3.3.2 Rénovation du port et de l'aéroport du Cap-Haïtien.....	12
3.4 Une nouvelle liste de concessions tarifaires justifiée par les besoins de l'économie	13
4 PERSPECTIVES	15
4.1 Accélération du processus de modernisation du cadre légal des affaires.....	15
4.2 Promotion de la qualité et du développement d'un système de certification des produits.....	15

INTRODUCTION

1. La réduction de la pauvreté constitue, à l'échelle internationale, plus particulièrement dans les pays les moins avancés, l'une des préoccupations majeures. L'OMC, appuyée initialement par six institutions internationales, a lancé d'abord le Cadre intégré (CI) puis le Cadre intégré renforcé (CIR), afin de réduire la pauvreté et assurer une participation plus effective des PMA dans le commerce mondial. Dans cette même perspective, les Nations Unies ont retenu la réduction de la pauvreté comme thème prioritaire à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
2. Dans le cas d'Haïti, diverses actions ont été menées pour apporter une réponse à la problématique de la pauvreté, conformément au Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) pour la période 2008-2010 et surtout au Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) initié en 2010 après le séisme, pour favoriser le développement socioéconomique d'Haïti. Pour y parvenir, les actions gouvernementales s'articulent autour des priorités nationales définies telles que l'éducation, l'emploi, l'énergie et l'environnement, ainsi que des politiques sectorielles comme l'agriculture, l'industrie, les zones franches, le tourisme, les logements et habitats.
3. Parallèlement aux actions susmentionnées visant l'augmentation de la production nationale, d'autres ont été adoptées pour promouvoir non seulement la création des petites et moyennes entreprises à travers les dix départements géographiques du pays, mais également la qualité des biens et services destinés au marché intérieur et extérieur.
4. Ce rapport de gouvernement met donc en exergue les différentes mesures adoptées ainsi que les politiques sectorielles appliquées par le Gouvernement.

1 CADRE MACROECONOMIQUE D'HAÏTI

1.1 Evolution du produit intérieur brut

1.1. Haïti est confronté, au niveau économique, à divers goulots d'étranglements qui ralentissent dans le temps son processus de croissance économique. En 2009, le PIB a connu un taux de croissance de 2,9%, avant de chuter de 5,1% en 2010. Cette forte contraction du PIB est imputable aux dégâts considérables du séisme dévastateur du 12 janvier dont l'ampleur a eu des impacts significatifs sur l'activité économique du pays. A noter qu'il faut remonter jusqu'en 1993 pour trouver une contraction similaire du PIB, due notamment à l'embargo commercial et économique qui avait été imposé à Haïti suite aux évènements politiques de 1991. Après le séisme de 2010, l'économie haïtienne a renoué avec la croissance en 2011, avec une augmentation de 5,6% du PIB réel, grâce à la coopération internationale bilatérale et multilatérale et aux multiples travaux de construction. Entre 2011 et 2014, ce taux de croissance a été de 3,29% en moyenne.

1.2 Le Commerce extérieur haïtien

1.2. Haïti traîne structurellement une balance commerciale déficitaire. À cause du déclin du secteur agricole haïtien et l'explosion démographique, "les produits alimentaires" occupent une place prépondérante dans la structure des importations haïtiennes. Le taux de couverture des importations par les exportations est relativement faible. A titre d'exemple, les exportations de biens d'Haïti sont évaluées à 917 millions de dollars EU en 2014 alors que les importations se chiffrent à 3,4 milliards de dollars pour la même année, soit un taux de couverture de 27,03%. Le reste des dépenses d'importations est donc comblé par les transferts courants, qui représentent près de 25% du PIB.¹

1.3 Investissement direct étrangers en Haïti

1.3. Depuis 2010, on observe un regain de l'intérêt des investisseurs étrangers pour Haïti. Les flux entrants sont passés de 150 millions \$EU en 2010 à 181 millions \$EU en 2011. Les investissements directs étrangers en Haïti sont réalisés principalement dans le tourisme et la télécommunication et le secteur textile. La loi HOPE/HELP, qui favorise l'accès en franchise de droits de douane au marché américain pour les produits textiles fabriqués en Haïti, a aussi contribué à l'attraction des IDE.²

1.4 Situation des finances publiques

1.4. La situation des finances publiques, sur les huit premiers mois de l'exercice 2014-2015, est marquée par des faits économiques et politiques saillants ayant un impact considérable sur l'exécution du budget. Les prix des produits pétroliers sur le marché international ont marqué une chute brutale engendrant une baisse au niveau des ressources provenant de l'Accord Petro-Caribe dédiées au financement des projets d'investissement, avec pour conséquence l'adoption d'un budget rectificatif avec des grandes masses revues à la baisse.³

1.5. Ensuite, un épisode de crises et de tensions politiques a culminé au changement du gouvernement au mois de janvier et au démarrage d'un processus électoral marqué par un climat d'incertitude. Cependant, une nette amélioration des recettes et une hausse contenue des dépenses ont permis de dégager un solde global excédentaire de 4,6 milliards de gourdes mais le financement monétaire, généré notamment par des paiements de dettes de l'Électricité d'Haïti (EDH) envers les fournisseurs d'énergie et le retard dans le décaissement de l'aide budgétaire, est estimé à 6,4 milliards de gourdes et devra être contenu dans les limites du programme financier, "la facilité élargie de crédit"⁴ à fin septembre 2015, soit 7,8 milliards de gourdes.

¹ Source: BRH.

² Selon la BRH, les flux d'IDE dans le tourisme, la télécommunication et la sous-traitance sont respectivement de 23,5 millions; 106,578 millions et 12,245 millions en 2013. (Données provisoires).

³ Adresse consultée: <http://www.mef.gouv.ht/upload/doc/Note%20SFP-Oct-Mai%202014-2015-%2028%20Aout.pdf>.

⁴ Le 21 juillet 2010, Haïti a signé avec le Fonds monétaire international (FMI) son premier programme triennal d'appui à la reconstruction et à la croissance économique. Ce programme porte le nom de facilité élargie de crédit (FEC).

1.6. Globalement sur les huit premiers mois de l'exercice 2014-2015, les administrations fiscales et douanières ont collecté environ 38,2 milliards de gourdes contre 31,8 milliards de gourdes pour la même période de l'exercice antérieur, soit une hausse de 20% en glissement annuel.⁵ Cette performance repose sur les facteurs et mesures suivants:

- (i) Des mesures fiscales et administratives prises par la Direction générale des impôts notamment, le renforcement de la vérification sur pièces et sur place, la poursuite de la campagne de renouvellement des plaques d'immatriculation de véhicules;
- (ii) La baisse des cours des produits pétroliers sur le marché international (41% en glissement annuel);
- (iii) Des mesures prises par l'AGD pour sécuriser les recettes et améliorer le fonctionnement de Sydonia⁶.

1.7. Les recettes associées aux produits pétroliers sur la période, sont estimées à 5,1 milliards de gourdes pour 166 millions de gallons importés. Ce niveau représente 60% de l'objectif 8,5 milliards de gourdes de recettes pétrolières inscrites dans le budget 2014-2015.

1.8. Les dépenses totales engagées sont passées de 31,1 milliards de gourdes d'octobre-mai 2013-2014 à 33,6 milliards de gourdes en 2014-2015, soit une progression de 8% résultant uniquement des dépenses courantes qui ont cru sur la période de 13%. La hausse des dépenses courantes découle de l'accroissement de 30% des traitements et salaires en raison de la régularisation de plus de 2 500 enseignants dans le système et d'une nouvelle promotion de police.

1.9. Somme toute, sur les huit premiers mois de l'exercice 2014-2015, les ressources totales de l'Etat se chiffrent autour de 52,7 milliards de gourdes contre 50,4 milliards de gourdes pour les dépenses effectives conduisant à un excédent de 2,3 milliards de gourdes.⁷

2 LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LES POLITIQUES SECTORIELLES

2.1 Les priorités gouvernementales

2.1.1 Education

2.1. L'une des priorités du gouvernement est l'éducation. Le développement socioéconomique du pays dépend de l'accès et de la qualité de l'éducation. Dans sa vision d'une Haïti émergeant de sa situation de PMA d'ici 2030, Il perçoit l'éducation comme un énorme pari qu'il faut lever pour y arriver. D'où l'importance du PSUGO (Programme de scolarisation universelle gratuit et obligatoire, dont l'objectif fondamental est d'instaurer une école pour tous, riches comme pauvres. Les Haïtiens en général doivent pouvoir accéder aux échelons les plus élevés de la société haïtienne par le savoir et l'instauration de l'égalité des chances.⁸

2.2. Ainsi, pour l'année académique 2014-2015, douze mesures majeures⁹ pour améliorer la qualité de l'éducation et la gouvernance du système éducatif ont été adoptées par le MENFP.

2.1.2 Emploi

2.3. A l'heure actuelle, le chômage, le sous-emploi, la pauvreté constituent les phénomènes les plus inquiétants auxquels fait face la nation haïtienne. Le taux de chômage est estimé à 60% en 2011 en Haïti.¹⁰

⁵ Adresse consultée: <http://www.mef.gouv.ht/upload/doc/Note%20SFP-Oct-Mai%202014-2015-%2028%20Aout.pdf>.

⁶ SYDONIA est un système de gestion de douanes automatisé qui couvre la plupart des procédures de commerce extérieur. Le système traite les manifestes, les déclarations de douane, les procédures de comptabilité, le transit et les régimes suspensifs. SYDONIA génère des données commerciales pouvant être employées pour des analyses statistiques et économiques. Le logiciel SYDONIA est développé à Genève par la CNUCED. Il fonctionne dans un environnement client-serveur sous les systèmes d'exploitation UNIX et DOS et le Système de gestion de base de données relationnelles (SGBDR).

⁷ Source: Aide-mémoire de la BRH.

⁸ MENFP, Vers la refondation du système éducatif haïtien (Plan opérationnel 2010-2015).

⁹ Adresse consultée: <http://menfp.gouv.ht/Douze%20mesures%20majeures.html>.

2.4. Le Gouvernement tente alors d'y influencer à la baisse en attirant les investissements d'abord, dans le secteur industriel avec la création du Parc industriel de Caracol et l'implantation de zones franches dans quelques régions du pays, puis dans le secteur des services avec la construction de plusieurs chaînes d'hôtel et enfin sur le plan de la télécommunication, avec l'arrivée de la DIGICEL en 2005 et la NATCOM en 2010. Des efforts additionnels restent à faire afin d'attirer le plus d'investisseurs étrangers possible.

2.1.3 Energie

2.5. L'accès de la population haïtienne à l'électricité est très inégal, celle-ci étant disponible pour 45% de la population de Port-au-Prince mais pour seulement 3% pour le reste du pays, notamment les grandes villes de province. La couverture nationale de l'électricité est de l'ordre de 30%. Sa distribution est assurée par une entreprise publique, l'Électricité d'Haïti (EDH). La capacité de génération d'électricité installée en Haïti est estimée à quelques 300 mégawatts (MW).¹¹

2.6. Les mesures prises par le Gouvernement pour encourager l'investissement dans le domaine de l'énergie sont essentiellement d'ordre fiscal et consistent en une réduction des montants imposables et en une exonération de taxes dans des cas précis.¹² Actuellement, le secteur est ouvert à d'autres fournisseurs du secteur privé qui vendent des services à la compagnie étatique, l'Électricité d'Haïti, chargée de la distribution de l'énergie électrique en Haïti.

2.7. Le Gouvernement projette de modifier la matrice de la génération de l'énergie électrique par le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire en installant des panneaux solaires dans diverses zones du pays. La filière solaire photovoltaïque constitue la majeure partie des installations solaires réalisées en Haïti. Cette filière (80%) est utilisée pour l'éclairage des rues par des lampadaires.¹³

2.1.4 Environnement

2.8. Haïti connaît une dégradation alarmante de son environnement qui s'est accélérée au début des années 60 pour devenir critique à partir de 1985. La couverture forestière est aujourd'hui estimée à moins de 2%. Dans ce contexte, le Gouvernement se fait assister du Programme des Nations unies pour le développement en vue d'augmenter la couverture forestière jusqu'à 5% en l'espace de cinq ans¹⁴. Deux instances ont été créées dans le but de protéger l'environnement: l'Agence nationale des aires protégées (ANAP)¹⁵ et l'Observatoire national de l'environnement et de la vulnérabilité (ONEV).¹⁶

2.2 Les Politiques sectorielles

2.2.1 Agriculture

2.9. De l'avis de tous, le secteur agricole reste et demeure l'un des secteurs clefs permettant d'assurer la sécurité alimentaire et la stabilité sociale en Haïti. Cependant, pour y parvenir, il est impérieux d'apporter au secteur agricole tout le soutien nécessaire, tant sur le court terme, au travers d'interventions d'urgence qui permettront de répondre aux besoins alimentaires immédiats, qu'à moyen et à plus long terme afin de relancer, moderniser, et redynamiser ce secteur. Actuellement, le pays produit 48% de ses besoins alimentaires et compense le déficit à partir d'importations et d'aide humanitaire (44% et 8% respectivement). Cette situation

¹⁰ Adresse consultée:

http://www.ihsi.ht/Syssem/devoir/population_croissance/MPCE_IHSI_ONPES_POPULATION_CROISSANCE_ECO_NOMIQUE_EMPLOI.pdf.

¹¹ Informations fournies par le Bureau des mines et de l'énergie (BME).

¹² Selon le BME, Le taux moyen du tarif douanier est de zéro sur l'électricité; et de 1,4% sur les combustibles minéraux, les huiles minérales et produits de leur distillation, les matières bitumineuses et les cires minérales. Le tarif douanier est de 57,8% sur la gazoline; c'est le taux le plus élevé du tarif.

¹³ Selon le BME, le reste (20%) est consacré à la conservation de vaccins de fruits de mer, au pompage de l'eau, à l'audiovisuel et à la communication.

¹⁴ Adresse consultée:

<http://www.ht.undp.org/content/haïti/fr/home/ourwork/environmentandenergy/overview.html>.

¹⁵ Adresse consultée: <http://www.mde-h.gouv.ht/anap.htm>.

¹⁶ Adresse consultée: <http://www.mde-h.gouv.ht/onev.htm>.

d'insécurité alimentaire s'explique par une faible production dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche mais aussi par les pertes enregistrées au cours du processus de production dans les sous-secteurs suscités, pertes dues à des pestes ravageurs et maladies dont le contrôle échappe au Gouvernement.¹⁷

2.10. Plusieurs initiatives ont été ou seront prises en faveur du secteur agricole parmi lesquelles on peut citer: le Programme triennal de relance agricole (PTR) qui couvre la période 2013-2016 dont l'objectif global est de "contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique d'Haïti"; le plan national d'investissement agricole 2010-2016; la politique agricole 2010-2025, et enfin un projet de loi-cadre portant création d'un organisme public autonome de protection zoo-phytosanitaire et d'innocuité des aliments dans le but de protéger la santé publique à travers le contrôle des maladies.¹⁸

2.2.2 Industrie

2.2.2.1 Infrastructures économiques

2.2.2.1.1 Parc industriel de Caracol

2.11. Inauguré en 2012, le Parc industriel de Caracol (PIC), une localité située dans la partie Nord d'Haïti, est une initiative du gouvernement haïtien, appuyée par les États-Unis et financée par la Banque interaméricaine de développement. Avec une superficie de 250 hectares d'espace industriel doté de services complets réservés à l'industrie légère, il est à proximité du marché américain. Le premier locataire-clé est une grande entreprise textile coréenne qui investit plus de 70 millions \$EU. Trois ans après l'inauguration du Parc, quelque cinq mille personnes y travaillent, essentiellement dans la production de textiles destinés au marché américain.¹⁹

2.12. Tout en continuant à fournir une alimentation électrique importante et stable aux clients du Parc, l'usine électrique du PIC branche plus de sept mille clients vivant dans les localités avoisinantes.²⁰ En décembre 2014, le Gouvernement a pris les dispositions en vue d'agrandir les installations des entreprises du Parc. Soixante-dix millions de dollars ont été engagés à cet effet.²¹

2.13. La construction de ce parc témoigne de la volonté du gouvernement d'accorder la priorité à la décentralisation du pays en favorisant la croissance économique et la création d'emplois dans les zones les plus vulnérables.²²

2.2.2.1.2 Zones franches

2.14. Le Gouvernement manifeste une détermination à poursuivre sa mission, fortement ancrée dans la politique gouvernementale de développement durable, en appuyant notamment les démarches des investisseurs désireux d'installer des zones franches sur le territoire national par des incitatifs et des avantages liés à la facilitation fiscale et douanière.

2.2.2.1.2.1 AGRITRANS

2.15. La zone franche AGRITRANS demeure jusqu'à date le plus grand projet de production de bananes et représente la première de ce genre dans le pays. Démarré en 2013, ce projet, qui a coûté pas moins de 10 millions \$EU, devrait permettre au pays d'exporter plus de 10 containers de bananes par semaine en Europe. Cette grande première dans le nord devrait pouvoir se répéter dans les autres départements afin d'écarter définitivement le spectre de l'économie de rente dans le pays.

¹⁷ MARNDR.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Adresse consultée: <http://www.rfi.fr/emission/20150213-le-parc-industriel-caracol>.

²⁰ Adresse consultée: <http://www.haitilibre.com/article-12323-haiti-economie-bon-3e-trimestre-pour-le-parc-industriel-de-caracol.html>.

²¹ Adresse consultée: http://www.iadb.org/fr/infos/communiqués-de-presse/2014-12-12/parc-industriel-de-caracol-et-haiti_11020.html.

²² Idem.

2.2.2.1.2.2 SIDSA

2.16. La Société immobilière de développement S.A (SIDSA) est une nouvelle zone franche qui a vu le jour en mars 2013. La SIDSA est un investissement haïtien de 8,5 millions \$EU. Le Gouvernement espère qu'elle pourra créer environ 3 500 emplois directs et 15 000 emplois indirects.²³ Des espaces industriels modernes seront créés afin d'inciter les promoteurs étrangers à venir s'y installer.

2.2.2.1.2.3 WEST INDIES INDUSTRIAL MILLS

2.17. Il s'agit d'une nouvelle zone franche industrielle qui sera établi à Varreux, dans la commune de Cité Soleil. Sa superficie passera de près de 20 carreaux à environ 25 carreaux. Les dépenses d'investissement passeront de 45,4 \$EU à 87,4 millions \$EU. Autant d'opportunités pour la création de plus de 21 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects au bénéfice de la population haïtienne.²⁴

2.2.2.1.2.4 La Compagnie de développement industrielle S.A (CODEVI)

2.18. L'implantation de cette compagnie est une belle réussite de co-production qui se révèle bénéfique à la fois pour la ville d'Ouanaminthe (plus de 2 millions de gourdes de revenu journalier) et les dirigeants de CODEVI eux-mêmes. Au bout de ses 11 années d'existence à Ouanaminthe, la CODEVI devient l'un des plus grands employeurs dans le secteur textile. Elle est perçue comme le résultat d'une vision cherchant à créer des synergies en associant la main-d'œuvre haïtienne en quantité et à faible coût qui se trouvait sur la frontière, les avantages incitatifs offerts par la législation haïtienne et le savoir-faire des dirigeants du projet.²⁵ Ouanaminthe et d'autres zones frontalières peuvent devenir des emplacements stratégiques grâce aux mesures incitatives créées par les lois HELP/HOPE.

2.2.2.1.3 Microparcs industriels

2.19. Dès son investiture, le gouvernement s'est donné comme priorité la création d'emplois décents et durables. Dans ce but, des mécanismes visant à appuyer le développement des entreprises en général et des PME en particulier ont été mis en place afin d'augmenter la productivité et les revenus des acteurs sur toutes filières dotées de potentiel de croissance. Quatre filières sont ciblées pour le moment: (i) La filière agro-industrielle; (ii) les métiers de la manufacture: bois, textile, etc.; (iii) la filière des services notamment de mécanique générale et mécanique de précision, et (iv) la recherche appliquée précisément en biotechnologie. Le Gouvernement envisage d'appuyer ces filières à travers la mise en place de microparcs industriels, conçu comme une structure munie d'équipements, d'expertise technique et de capacité de gestion qui permet de mutualiser des services ou du capital fixe dont les coûts d'acquisition seraient prohibitifs pour l'entrepreneur individuel.

2.2.3 Tourisme

2.20. Haïti s'est positionné au beau milieu du XXème siècle comme l'une des destinations les plus prisées de la région des Caraïbes.²⁶ Cependant, pendant près de deux décennies, cette destination s'est ankylosée par nombre de facteurs dirimants à son développement effectif (instabilité politique, inadéquation des structures d'accueil, mauvais rapport qualité/prix, entre autres). Par voie de conséquence, le nombre d'arrivées de touristes vers Haïti a diminué considérablement: en 1987, il était estimé à un peu plus de 239 000 touristes et en 2004 à environ 97 000.

²³ Adresse consultée:

http://mci.gouv.ht/index.php?option=com_content&view=article&id=199%3Acreation-de-deux-zones-franches-a-cite-soleil-et-a-tabarre.

²⁴ Idem.

²⁵ Adresse consultée: <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/134903/CODEVI-un-modele-de-succes-dans-le-textile-haitien>.

²⁶ Selon les statistiques de l'ONTRP: 10 788 visiteurs en 1951; 67 700 en 1956, soit 6 fois plus de visiteurs en 5 ans; en 1970, l'industrie touristique représentait plus de 20% des exportations et a créé plus de 60 000 emplois directs et indirects. Sa participation dans le PIB s'élevait à 3,5% et les recettes annuelles atteignaient 50 millions \$EU.

2.21. A la faveur d'un ensemble de mesures adoptées au cours de cette dernière décennie, l'État haïtien a insufflé au tourisme une nouvelle dynamique favorable à l'émergence d'une économie basée sur les services. Au cours de ces trois dernières années, le nombre de visiteurs étrangers a enregistré une augmentation considérable: 1 063,370 visiteurs en 2013, dont 643 634 croisiéristes et 419 736 touristes de séjour. Cette augmentation du nombre de touristes de séjour en 2013 est évaluée à 20,2% par rapport à 2012.²⁷ (Voir tableau 2.1).

Tableau 2.1 Arrivées trimestrielles de touristes de séjour et des croisières en Haïti, 2007-13

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Croisières	482 077	228 382	439 055	537 778	596 562	609 930	643 634
1er trimestre	70 970	77 850	92 749	45 909	78 121	82 898	99 637
2ème trimestre	83 902	61 139	95 623	80 809	90 485	86 266	89 890
3ème trimestre	131 862	62 253	102 437	96 824	83 406	85 007	110 159
4ème trimestre	99 326	56 828	96 410	31 190	96 743	95 066	120 050
Touristes	386 060	258 070	387 219	254 732	348 755	349 237	419 736
Total visiteurs	868 137	486 452	826 274	792 510	945 317	959 167	1 063 370

Source: Ministère du tourisme, 2014.

2.22. La contribution du secteur touristique haïtien au PIB demeure encore faible en dépit des nouvelles opportunités offertes dans les sous-secteurs de l'hôtellerie et de la restauration par le séisme du 12 janvier 2010. En 2010, la contribution directe au PIB du secteur touristique haïtien a représenté 2,5% et la contribution totale qui inclut aussi les effets indirects et induits, a été de 7%. Le nombre total d'emplois créés a été de 189 800 (soit 5,5% de l'emploi national) dont 65 400 emplois directs (1,9% de l'emploi national). Les investissements auraient atteint 111,3 millions \$EU et les revenus d'exportation 256,9 millions \$EU).²⁸ Compte tenu de l'inexistence du système de compte satellite du tourisme en Haïti, il est très difficile de vérifier l'exactitude de ces données.

2.23. En 2013, la capacité hôtelière d'Haïti est partiellement évaluée à 8 068 chambres sur un ensemble de 450 établissements hôteliers évalués selon le label "Hibiscus". Seulement 51,4%, soit un total de 4 147 chambres sont classées à partir des critères de qualité établis par le Ministère du tourisme et des industries créatives d'Haïti en consultation avec les associations d'opérateurs. Le taux moyen annuel d'occupation du sous-secteur de l'hébergement est actuellement estimé au niveau national autour de 40%. En fait, si toutes les conditions demeurent, le parc hôtelier haïtien atteindra dans les trois prochaines années un nombre total de 13 265 chambres.²⁹ Le sous-secteur de la restauration a également bénéficié de la dynamique actuelle du secteur, les premières estimations font état de l'existence d'une centaine de restaurants de standard international pour un total approximatif de 10 000 couverts sur le territoire national.

2.24. Le tourisme a été identifié comme l'un des secteurs prioritaires susceptibles de générer la croissance économique et de créer des emplois durables dans le pays. En ce sens, le principal objectif poursuivi par le Gouvernement est de remettre Haïti sur la carte touristique mondiale. Sa stratégie s'articule autour de trois axes: la formation, la réglementation et la promotion.³⁰

2.2.4 Logements et habitats

2.25. La problématique du logement en Haïti a été l'un des points qui méritaient une intervention rapide et durable ce, depuis bien avant le séisme de janvier 2010. Ainsi, pour répondre aux besoins de logements, le Gouvernement a mis sur pied plusieurs projets dont: le Projet 16/6 qui

²⁷ Ministère du tourisme. "Note de conjoncture sur les arrivées de touristes en Haïti en 2013". 2014, p.5.

²⁸ Oxford Economics, 2010.

²⁹ Ministère du tourisme. "Bilan des réalisations du gouvernement: principaux résultats en tourisme pour 2013". Décembre 2013, p.31.

³⁰ Premier Ministre Laurent Salvador Lamothe. "Énoncé de politique générale du Premier Ministre". Version française, 8 mai 2012, p.43.

combine le processus de retour des populations déplacées par le tremblement de terre et le processus de réhabilitation des quartiers précaires.

2.26. Le Projet PREKAD II³¹, conçu sur le modèle de projet 16/6, vise à reloger 13 000 familles.³² Le projet "Jalousie en Couleur" a comme objectif la revalorisation du plus grand quartier informel de la commune de Pétiion-Ville. Il a pour principales composantes: l'embellissement, les réparations, les crépissages et la peinture de 4 000 maisons.³³

3 LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE D'HAÏTI

3.1 Alignement de la structure tarifaire d'Haïti sur le tarif extérieur commun de la CARICOM

3.1. Le Traité de Chaguaramas, entré en vigueur le 1^{er} août 1973, a établi la Communauté caribéenne (CARICOM). Le traité révisé, signé en juillet 2001, a ouvert la voie à la mise en œuvre du marché unique. La République d'Haïti a intégré la CARICOM en tant que membre provisoire le 4 juillet 1997 et en est devenue membre à part entière le 4 juillet 2002 après la ratification du traité par le Parlement. Le tarif extérieur commun s'applique aux produits importés des pays tiers, les produits importés des pays membres étant admis en exonération des droits de douane.

3.2. Le TEC a une structure progressive. Il établit une différence entre intrants et produits finis. Les intrants sont subdivisés en produits primaires, biens intermédiaires et biens d'équipement. Et les produits finis, en produits essentiels et produits non essentiels. Les produits similaires des produits fabriqués dans la région sont considérés comme des produits concurrents. Les taux d'imposition ne sont pas rigides. Pour un bon nombre de lignes, la fourchette s'étend entre 0 et 5%. Dans certains cas, le TEC donne un taux maximum à ne pas dépasser, et dans d'autres, il donne un taux minimum qu'on peut dépasser. L'alignement du tarif douanier national sur le Tarif extérieur commun offre donc au gouvernement la possibilité d'avoir sa propre orientation économique. Celui-ci s'en est servi pour dynamiser la production nationale et encourager les petites et moyennes entreprises (PME).

3.3. Ainsi, sont exonérés de droits de douane les produits, matériels et équipements tels que: les intrants industriels et agricoles, les matériels pour la protection de l'environnement, les matériels et équipements pour la pêche, les machines et équipements industriels, les machines et appareils pour la couture, la boulangerie, la confiserie, la sucrerie, la cordonnerie, les instruments et les appareils médicaux. Le projet de tarif douanier d'Haïti aligné sur le TEC de la CARICOM comprendra 6 584 lignes et 8 niveaux de taux: 0, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40. Le taux 0 est le plus fréquent. Il s'applique à 34,58% de lignes, soit 2 277 lignes. Il est suivi de celui de 5% qui s'applique à 30,12% des lignes, soit 1 983 lignes (voir tableaux 3.1 et 3.2).

Tableau 3.1 Projet de tarif douanier

Taux	Nombre de lignes	%
0	2 277	34,58
5	1 983	30,12
10	312	4,74
15	394	5,98
20	1 053	16
25	55	0,83
30	35	0,53
40	475	7,22
	6 584	

Source: Autorités haïtiennes.

³¹ Il s'agit d'un volet du projet de reconstruction des quartiers défavorisés.

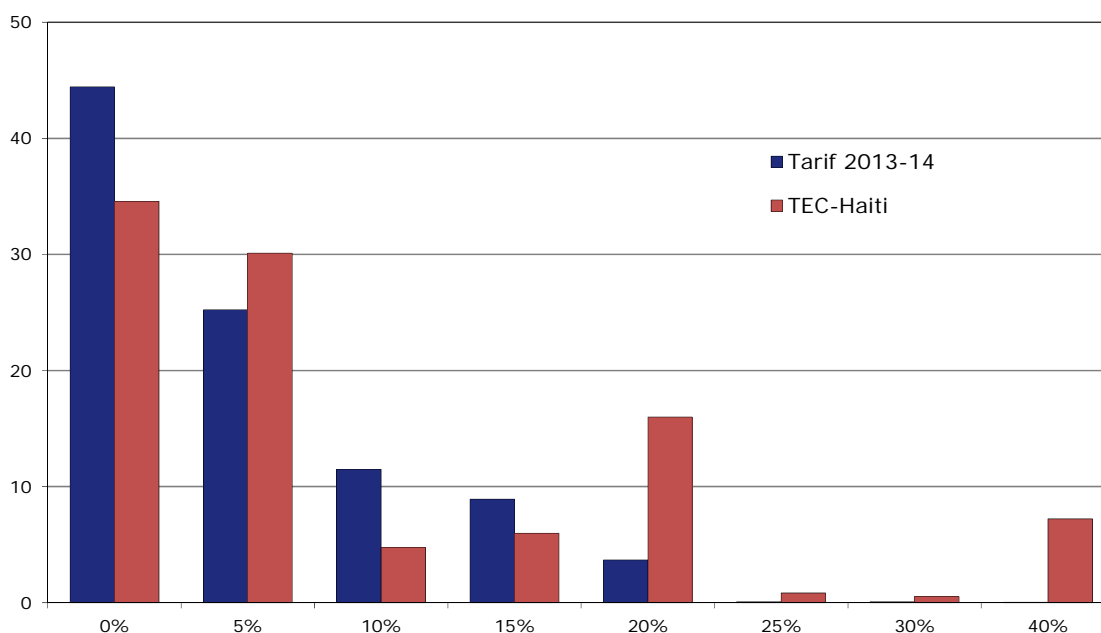
³² Adresse consultée: <http://uclbp.gouv.ht/pages/13-projet-16-6.php>.

³³ Adresse consultée: <http://uclbp.gouv.ht/pages/39-jalousie-en-couleurs.php>.

Tableau 3.2 Comparaison avec le tarif 2013-2014

Taux	Tarif 2013-2014 (%)	TEC HAÏTI (%)
0	44,43	34,58
5	25,22	30,12
10	11,48	4,74
15	8,92	5,98
20	3,68	16
25	0,09	0,83
30	0,08	0,53
40	0,04	7,22

Source: Autorités haïtiennes.

Graphique 3.1 Comparaison tarif 2013-14 et TEC-HAÏTI

Source: Ministère de l'économie et des finances (MEF).

3.2 Appui au développement des entreprises

3.2.1 Création du Bureau haïtien de normalisation (BHN)

3.4. Le Bureau haïtien de normalisation a été mis en place en décembre 2012. Le projet de loi portant création de cette entité, déposé au Parlement haïtien le 19 juillet 2012, définit sa composition et son fonctionnement. Ce projet de loi prévoit, entre autres instances de gestion et de coordination de ce bureau, l'établissement d'un Conseil national de la normalisation et de la qualité composé de représentants d'institutions publiques et du secteur privé. Ce Conseil définit et oriente la politique générale en matière de qualité laquelle est mise en application par son organe exécutif: le Bureau haïtien de normalisation dont la mission principale consiste à organiser et gérer les activités de normalisation, de certification, de métrologie industrielle, de promotion de la qualité et d'appuyer techniquement toute action visant ces objectifs.³⁴

3.2.2 Création du Centre de développement des entreprises et de l'entrepreneuriat (CDEE)

3.5. Conscient de l'handicap posé par la mauvaise performance des micros, petites et moyennes entreprises et animé de la volonté de faire d'Haïti un pays émergent en 2030, le Gouvernement haïtien a lancé une politique de création d'emplois par la promotion, l'accompagnement et le développement des micros, petites et moyennes entreprises. Une entité de mise en œuvre de

³⁴ Ministère du commerce et de l'industrie: Bureau haïtien de normalisation(BHN).

cette politique est créée, en l'occurrence le Centre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat (CDEE).

3.6. Ce Centre a pour vocation de répondre plus efficacement aux besoins des entrepreneurs. Il figure au nombre des résolutions adoptées lors des États généraux de l'investissement tenu à Port-au-Prince, les 11 et 12 mars 2012. Le CDEE a pour mission de faire la promotion de l'entrepreneuriat et de travailler au renforcement des capacités des entreprises sur les plans administratif, technique, financier et managérial. L'objectif principal du CDEE est d'accroître la contribution des PME/PMI à la création de richesses et d'emplois grâce à l'augmentation de leur production et l'amélioration de la qualité des produits et des services fournis.

3.7. Le Service d'appui aux entreprises (SAE)³⁵ est une nouvelle structure du MCI, au sein du Centre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, qui a pour mission d'apporter l'ensemble des services du ministère destinés aux entreprises, au niveau des 10 départements. Le SAE accompagne les entrepreneurs notamment dans le processus de légalisation de leur entreprise; la recherche de financement; l'identification des filières de production; la préparation et le développement de plans d'affaires sur les filières prioritaires; le développement de clusters pour une filière spécifique, et le développement et la mise en marché de leur production. Les SAE sont composés chacun d'une équipe de 5 cadres: un économiste, un ingénieur-agronome, un ingénieur-industriel, un juriste et un comptable, complétés d'une assistante administrative et d'un chauffeur.

3.3 Infrastructures commerciales

3.8. Pour le Gouvernement, la construction de ces infrastructures est importante dans le processus de développement économique et touristique d'Haïti.

3.3.1 Construction du Port LAFITEAU

3.9. LAFITEAU est un terminal moderne de classe mondiale avec des équipements à la pointe de la technologie. Le projet dirigé par GB Group, découle d'un partenariat privé, public et international entre le Gouvernement, le secteur privé haïtien et les institutions financières internationales. Il va insuffler une nouvelle vie en Haïti, en créant de nouveaux emplois et la formation de main-d'œuvre qualifiée. Il va aussi encourager les investissements étrangers et soutenir le développement. Multifonctionnel, il abrite le port le plus profond du pays, avec 12 mètres de tirant d'eau et 450 mètres de poste d'amarrage. Le coût total de ce port s'élève à 150 millions de dollars EU.³⁶ Cette grande première dans le secteur maritime et portuaire haïtien, compte créer 20 000 emplois dans les quatre prochaines années.

3.3.2 Rénovation du port et de l'aéroport du Cap-Haïtien

3.10. Avec plus de 1 500 kilomètres de côtes, le pays ne manque pas de potentiel maritime. Cependant, ses ressources maritimes sont jusqu'à date faiblement exploitées. Dans le but de remédier à cette situation, le Gouvernement juge opportun d'investir dans la construction de ports afin de profiter au maximum de ces côtes. C'est ainsi que, dans le cadre d'un partenariat entre l'État haïtien et l'USAID, un accord portant sur la rénovation du port du Cap Haïtien a été signé à défaut de construire le port de Fort-liberté qui coûterait trop d'argent. Ce port est d'une importance capitale pour le Gouvernement, et notamment pour le Parc industriel de Caracol, la CODEVI et l'AGITRANS, qui en profiteront pour exporter des tonnes de marchandises. Ce projet de rénovation coûtera plus de 50 millions de dollars EU.

3.11. L'aéroport du Cap-Haïtien, réhabilité avec le soutien financier du Venezuela, est le second aéroport international du pays, après celui de Toussaint Louverture à Port-au-Prince. Sa réhabilitation, dont le coût est estimé à plus de 30 millions de dollars EU³⁷, est financée par les

³⁵ Adresse consultée: <http://www.haitilibre.com/article-12567-haiti-economie-installation-dans-le-sud-est-du-9e-sae.html>.

³⁶ Adresse consultée: http://www.hpnhaiti.com/site/index.php?option=com_content&view=article&id=16211:haiti-infrastructure-le-port-lafito-ouvert-et-operationnel&catid=2:economic&Itemid=6.

³⁷ Adresse consultée: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17094#.VfMXrhHtmko>.

fonds Petro-Caribe. Il marque un tournant historique dans la réalité socio-économique du Grand Nord.

3.12. Grâce à cette rénovation, le Gouvernement espère attirer les visiteurs vers les sites historiques (le Palais Sans Souci, la Citadelle Laferrière, les grottes du Dondon entre autres) de la région regroupés dans le Parc national historique. L'aéroport international du Cap-Haitien est doté d'une piste de 2 652 mètres de long sur 42 mètres de large.

3.4 Une nouvelle liste de concessions tarifaires justifiée par les besoins de l'économie

3.13. Dans le cadre de la libéralisation de son régime tarifaire, Haïti a contracté deux types d'engagements: un premier qui a porté sur les droits de douane appliqués; le second a été le niveau de la consolidation de ses droits de douane, lors de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui l'obligeait à les fixer à des taux relativement bas dits "taux maxima" ou "taux plafonds". Le premier engagement s'inscrivait dans le contexte de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, entre 1983 et 1995. En vertu de cet engagement, Haïti a supprimé toutes ses restrictions quantitatives aux échanges et a réduit ou éliminé ses droits à l'importation et ses droits et taxes à l'exportation. Conformément à son second engagement, la structure tarifaire consolidée s'est présentée comme suit:

- 1401 lignes entre: [0 et 10%]
- 1609 lignes entre: [10 et 20%]
- 1205 lignes entre: [20 et 30%]
- 254 lignes entre: [30 et 40%]
- 143 lignes entre: [40 et 70%]
- 50 lignes consolidées à des taux spécifiques, qu'il fallait convertir en taux *ad valorem* en tenant compte des recommandations de l'OMC.

3.14. Avec ces niveaux de consolidation, Haïti possède le régime commercial le plus ouvert de l'hémisphère occidental. L'adhésion du pays à l'OMC, en janvier 1996, marque ainsi le renforcement de la libéralisation de son régime commercial dans la mesure où, dans la liste de concessions soumise, les lignes tarifaires ont été consolidées à des taux relativement bas: 5% d'entre elles ont été exemptés de droits (0%) et 65% ont été consolidées à des taux inférieurs ou égaux à 20%. En consolidant ses droits de douane à des taux aussi faibles (moyenne de 18.7%), le pays a donc unilatéralement renoncé à la possibilité de garantir à l'avenir l'investissement dans des branches de production tournées vers le marché local, dans un contexte d'une politique économique qui viserait la promotion de cette production.³⁸

3.15. Cependant, le tableau ci-après indique que les autres États de la région caribéenne ont su maintenir, dans cette optique, leurs droits consolidés à un niveau relativement élevé.

Tableau 3.3 Moyennes simples des tarifs consolidés des Membres de la CARICOM

(en %)

	Agriculture	Non agriculture	Combiné
Pays CARICOM			
Antigua & Barbuda	104.7	51.5	58.5
Barbade	110.8	73.0	78.1
Guyana	99.6	50.0	56.6
Belize	101.1	51.5	58.2
Dominique	112.2	50.0	58.7
Grenade	100.7	50.0	56.7
Jamaïque	96.9	42.4	49.6
Saint-Kitts-et-Nevis	108.6	70.8	75.9
Sainte-Lucie	114.5	54.0	62.0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	114.6	54.6	62.6
Trinidad & Tobago	89.9	50.6	55.8
Moyenne des taux	104.9	54.8	61.7
Haïti	21.1	18.2	18.7

Source: OMC.

³⁸ Ministère du commerce et de l'industrie: Direction commerce extérieur (DCE).

3.16. Ainsi, pour les produits agricoles, la moyenne des taux consolidés de l'ensemble des pays de la CARICOM est environ cinq fois plus élevée (104,9%) que celle d'Haïti (21,1%), et pour les produits non agricoles, trois fois plus élevée (54,8%) que celle d'Haïti (18,2%). Même pour les grands pays en développement de la région tels que le Brésil, le Mexique et la République dominicaine, la moyenne des droits consolidés est nettement supérieure à celle d'Haïti.

Tableau 3.4 Moyennes simples des taux tarifaires consolidés de quelques pays en développement de la région

(en %)

	Agriculture	Non agriculture	Combiné
Brésil	35.4	30.8	31.4
Mexique	44.5	34.8	36.1
République dominicaine	33.2	39.3	34

Source: OMC.

3.17. Il convient aussi de souligner, en guise de comparaison, que parmi les PMA du monde, la moyenne des tarifs consolidés d'Haïti est de loin la plus faible. À titre d'exemple, retenons le Bangladesh (163,8%), le Burundi (68,3%) et la République démocratique du Congo (96,2%). Au niveau des taux appliqués au sein de la CARICOM, c'est à peu près la même situation que l'on constate.

Tableau 3.5 Moyennes simples des taux NPF appliqués au sein de la CARICOM

(en %)

	Agriculture	Non agriculture	Combiné
Antigua & Barbuda	14.7	9.0	9.8
Dominique	16.7	9.2	10.2
Guyana	21.7	9.3	10.9
Belize	21.6	9.3	11.0
Grenade	18.2	9.2	10.4
Jamaïque	17.8	5.9	7.5
Sainte-Lucie	16.5	9.3	10.2
Saint-Kitts-et-Nevis	14.3	8.4	9.2
Suriname	17.8	9.2	10.3
Moyenne de l'ensemble	17.7	8.8	9.9
Haïti	8.0	4.2	4.7

Source: OMC.

3.18. La moyenne simple des taux tarifaires appliqués par les États Membres de la CARICOM, à la fois pour les produits agricoles et non agricoles et pour la combinaison des deux est au moins deux fois supérieure à celle d'Haïti.

3.19. Cette situation constitue une contrainte majeure à l'intégration effective du pays dans le Marché commun de la Caraïbe (CARICOM), dont il est membre depuis 2002, et particulièrement à la mise en application du tarif extérieur commun (TEC) de ce regroupement régional. Par exemple, pour des produits tels que pistaches (fraîches ou grillées), mangues, ananas, melons, papayes, raisins, pomme, poire, abricots, Haïti maintient un tarif consolidé de 30% au niveau de l'OMC et applique un droit de douane de 10%, alors que, dans le TEC de la CARICOM, le droit de douane appliqué à ces mêmes produits est de 40%.

3.20. Un regard rapide sur la performance économique du pays sur la période allant de 1995 à 2011 révèle un effondrement du système productif national et l'incapacité de l'État haïtien à démarrer les échanges commerciaux avec le reste des États Membres de la CARICOM dans le cadre du Traité de Chaguaramas Révisé qu'il a signé dix ans auparavant. Donc, face à cet état de fait, une nouvelle liste de concession tarifaire a donc été soumise à l'OMC pour suites utiles et nécessaires afin de remédier à cette situation.

3.21. Les nouveaux taux consolidés d'Haïti sont basés sur la moyenne des taux consolidés des autres Membres de la CARICOM à l'OMC. En les alignant sur cette moyenne, le Gouvernement disposera d'une marge de manœuvre suffisante qui lui permettra d'orienter désormais sa politique commerciale dans le même sens que celle du bloc régional dont il fait théoriquement partie depuis plus d'une douzaine d'années sans pouvoir, cependant, démarrer effectivement les échanges commerciaux avec les autres membres.

3.22. L'approbation par les Membres de l'OMC de la nouvelle liste de concessions tarifaires d'Haïti aura permis au gouvernement de mettre ainsi fin à l'incompatibilité existant entre la mise en œuvre du tarif extérieur commun de la CARICOM et le respect des engagements tarifaires d'Haïti vis-à-vis de ses partenaires commerciaux à l'OMC dans le domaine des marchandises.

4 PERSPECTIVES

4.1. Afin de faciliter l'intégration du commerce dans son plan stratégique de développement, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des mesures prioritaires suivantes.

4.1 Accélération du processus de modernisation du cadre légal des affaires

4.2. Le renforcement des capacités de la commission pour sa performance sur le travail de modernisation du cadre légal des affaires du MCI suppose l'accélération du processus d'amélioration de l'environnement des affaires. Ce renforcement est basé par la coordination des institutions étatiques et une structuration ordonnée du dialogue public-privé. De manière primordiale, Il faut aborder l'actualisation du code du commerce pour favoriser la compétitivité et la croissance économique.

4.2 Promotion de la qualité et du développement d'un système de certification des produits

4.3. Cette mesure revêt une importance capitale aussi bien pour le marché national (le séisme et l'épidémie de choléra ont mis en lumière cette nécessité) que pour le développement des exportations. L'exportation vers le marché américain exige des normes précises; il en est de même pour les marchés régionaux dont la CARICOM et le marché européen. Enfin, cette mesure va permettre de renforcer les infrastructures et les mécanismes contribuant à l'amélioration de la qualité des biens et de services.
